



Bulletin d'information sur les pesticides

N°5 - Septembre 2021

Actualités législatives et réglementaires



Canada : Montréal, première ville à interdire 36 pesticides, dont le glyphosate

Une première au Canada ! La ville de Montréal vient d'annoncer un nouveau [règlement](#) sur les pesticides interdisant la vente et l'utilisation de plusieurs substances de pesticides parmi les plus dangereuses, dont le glyphosate, le chlorpyrifos et certains néonicotinoïdes. En tout, 36 molécules, qui représentent 109 produits de pesticides, seront interdites par le règlement à partir de 2022. Cette interdiction concerne aussi bien les particuliers et jardiniers amateurs que les agriculteurs. Montréal est le premier territoire au Québec qui interdit l'utilisation de ces produits, y compris pour l'agriculture, même si ce secteur est très marginal à Montréal.

Les entreprises commerciales utilisant d'autres produits sont également concernées par ce règlement. Elles devront obtenir un permis annuel avant d'utiliser n'importe quel pesticide et transmettre un registre annuel d'utilisation, en plus de respecter des mesures de précaution, comme s'assurer que les portes et les fenêtres sont fermées dans un rayon de 50 mètres du lieu d'épandage et couvrir d'une bâche les potagers et les piscines situés à moins de 25 mètres.

Des inspecteurs supplémentaires seront formés pour faire respecter la réglementation.

La mairesse, Valérie Plante, souligne que la municipalité est la [première](#) en Amérique du Nord à « aller aussi loin ». Le règlement doit être adopté lors du conseil municipal du 27 septembre et devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

L'administration de Valérie Plante encourage les jardiniers, professionnels et amateurs, à se tourner vers des pesticides moins toxiques ou des biopesticides. Préoccupée par les risques des pesticides sur la santé et l'environnement, elle justifie sa décision par l'évolution des connaissances scientifiques et par le principe de précaution. « Les effets néfastes des pesticides sur la santé sont de plus en plus documentés. Les médecins et les scientifiques ont tiré la sonnette d'alarme quant à leur impact sur les humains et l'environnement et il faut agir ».

L'initiative a été saluée par le docteur Éric Notebaert, vice-président de l'Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME), qui déclare : « L'AQME salue l'initiative de la Ville de Montréal. Il s'agit là d'un document qui témoigne d'une réelle préoccupation pour la santé publique. Et nous serons heureux de collaborer avec la Ville sur cet important dossier ».

En revanche, la décision est mal reçue par l'Union des producteurs agricoles (UPA), qui aurait souhaité une [exception](#) pour le secteur agricole et craint que d'autres municipalités s'inspirent de Montréal. Elle demande au gouvernement du Québec d'intervenir afin de se réserver la pleine « exclusivité » des prérogatives législatives et réglementaires en matière de pesticides. Mais au Québec, les municipalités ont le droit de réglementer l'utilisation de pesticides sur leur territoire, pourvu qu'elles ne soient pas plus permissives que la province.

[Retour au site de Justice Pesticides](#)